

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

Pour un passeport :

- Timbres fiscaux : Adultes 86 € Mineurs 15 ans et plus 42 € Mineurs moins de 15 ans 17 €
- Si renouvellement : Ancien passeport
- Déclaration de perte ou de vol le cas échéant même si le passeport était périmé

Pour une carte d'identité :

Pour un enfant mineur :

- Pièce d'identité du parent qui complète le dossier et présence obligatoire avec l'enfant le jour du RDV en Mairie.
- Pour une première demande : acte de naissance de l'enfant datant de moins de 3 mois à demander à la Mairie du lieu de naissance.
- Si renouvellement : carte d'identité ou passeport valide ou périmé de moins de 5 ans (passeport biométrique) ou périmé de moins de 2 ans (passeport non biométrique).
- Si perte ou vol de l'ancienne carte : déclaration de perte ou de vol + 25 € en timbre fiscal.
- 2 photos récentes en couleur et conformes au format exigé par l'Etat.
- Un justificatif de domicile : document original datant de moins d'1 an établi au nom du parent chez lequel l'enfant à sa résidence habituelle.

Pour l'enfant mineur en résidence alternée :

- Dispositif du jugement de divorce établissant la double domiciliation ou une convention conjointe signée par les 2 parents qui détermine le mode de garde choisi.
- Un justificatif de domicile de moins d'1 an pour chacun des 2 parents (avec pièce d'identité)

Pour une personne majeure :

- Pour une première demande : acte de naissance daté de moins de 3 mois à demander à la Mairie de votre lieu de naissance.
- Si renouvellement : carte d'identité ou passeport valide ou périmé de moins de 5 ans (passeport biométrique) ou périmé de moins de 2 ans (passeport non biométrique).
- Si perte ou vol de l'ancienne carte : déclaration de perte ou de vol + 25 € en timbre fiscal.
- 2 photos récentes en couleur et conformes au format exigé par l'Etat.
- Un justificatif de domicile : document original datant de moins d'1 an établi à vos noms et prénoms (facture liée au domicile, avis fiscal)

Si la personne majeure est hébergée chez un parent ou un tiers :

- Attestation d'hébergement complétée par l'hébergeur
- Carte d'identité ou passeport de l'hébergeur (original ou copie)
- Justificatif de domicile établi au nom de l'hébergeur de moins d'1 an + justificatif établi au nom de l'hébergé s'il y a (facture téléphone, attestation carte vitale, mutuelle étudiante,...).